



# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016**

*(articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)*

L'an deux mille seize, le dix novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 3 novembre 2016**

**PRESENTS :** M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - Mme Monique JARRIGE - Mme Nadine BABIN - M Rémy BELHOMME - M. Bruno DAL FIUME - Mme Catherine DIDOU - M. Romain DUNAND - M. Gérard GSEGNER - Mme Françoise Dominique GUTMAN - Mme Muriel THOMAS - Mme Cathy ESCHALIER - M Georges FAUCUTT - - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

**EXCUSES :** M. Christophe POISSON - M Claude DELEYROLLE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Paulette CAREMIAUX.

## **Déplacement du coffret électrique alimentant l'éclairage du stade de foot et demande de subvention au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (2016-173)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les travaux nécessaires au déplacement du coffret électrique alimentant l'éclairage du stade de football, autorise monsieur le maire à signer toute pièce à intervenir et sollicite auprès du Syndicat Départemental d'Energies une subvention aussi élevée que possible.

## **Annulation extension assainissement collectif La Malautière (2016-174)**

M. Jean-Marc MICHEL informe le Conseil que la délibération 2016-156 ne peut s'appliquer car des autorisations d'urbanisme déjà délivrées dans ce secteur ont généré des taxes d'aménagement dont ne peuvent être exonérés les pétitionnaires. Dans ce cas, la commune ne peut établir de Projet Urbain Partenarial. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de retirer et d'annuler la délibération 2016-156 qui ne peut être suivie d'effet.

## **Projet Urbain Partenarial Escafoulin – Chassagnes (2016-175)**

M. Jean-Marc MICHEL présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement au lieu-dit Escafoulin à Chassagnes. Il expose que le constructeur est d'accord pour participer à l'ensemble des travaux d'urbanisation de ce secteur : électricité, eau, voirie. En conséquence, le Conseil Municipal est sollicité afin que la commune puisse signer une convention dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Mme Monique JARRIGE) d'autoriser l'établissement d'un Projet Urbain Partenarial avec le pétitionnaire chargé de l'urbanisation des terrains.

## **Indemnité de conseil et de confection de budget allouée au comptable du Trésor (2016-176)**

Suite à sa demande, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer au nouveau Trésorier, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue.

## **Proposition de gestion du réseau de collecte des Quartiers Plot de Puech et Balagère sur la commune de Chambonas (2016-177)**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la proposition de gérer le réseau de collecte des eaux usées du quartier « Plot du Puech et

Balagère » qui se déverse dans la station de la commune des Vans et qui devra faire l'objet d'un avenant avec la société fermière mandaté par Les Vans, prend acte de la nécessité d'établir une convention entre les deux communes pour définir les modalités de gestion de ce réseau, accepte pour les années 2014 et 2015 une somme fixée forfaitairement.

**Convention de participation financière aux frais de scolarité, de restauration scolaire et de temps d'activités périscolaires entre la commune de Chambonas et la commune des Vans (2016-178)**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition de Monsieur le Maire de fixer la participation financière à payer par la commune de Chambonas pour les élèves scolarisés dans la commune des Vans selon les termes d'une convention, sachant que les coûts forfaitaires seront établis et révisables chaque année en concertation et prend acte de la volonté municipale de conventionner avec les autres communes ne disposant pas d'écoles.

**Décision modificative budgétaire numéro 4 – Budget communal (2016-179)**

Présentée par Géraldine PLATON, adjointe aux finances, cette décision modificative tient compte des opérations d'ordre, des recettes réévaluées en fonction des notifications reçues, et des propositions de dépenses supplémentaires. Elle est votée à l'unanimité.

**Informations du Maire :**

**Centre d'Accueil et d'Orientation pour migrants :**

La mairie des Vans organise le vendredi 25 novembre 2016 à 18 h, au centre d'accueil une réunion publique d'information sur l'accueil des migrants afin de répondre aux interrogations légitimes des habitants du territoire.

**Dates à retenir :**

- repas des seniors le 1<sup>er</sup> décembre
- marché de Noël le 11 décembre
- vœux du Maire le 6 janvier 2017.

Après avoir débattu des questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire de Les Vans



Jean-Paul MANIFACHER